**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE LA MAURITANIE**

MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L’EVALUATION ET DU CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL



TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR L'ELABORATION D'UN MODE OPERATOIRE POUR LES INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT DU CORPS DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE EN MAURITANIE

**DECE/MEDD Septembre 2024**

1. **Contexte**

La Mauritanie fait face à des défis environnementaux croissants liés à la concentration d'activités industrielles, minières, agricoles, de transport, et d'exploitation des hydrocarbures sur le littoral. Ces activités entraînent des impacts significatifs sur l'environnement, tels que la pollution des eaux, des sols, et de l'air, la gestion inadéquate des déchets, et la destruction des écosystèmes naturels.

Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement mauritanien a créé un corps de police environnementale divisé en deux parties : les forestiers, responsables de la protection des forêts et de la biodiversité, et les inspecteurs de l'environnement, chargés de contrôler les activités industrielles, minières, agricoles, et toute autre source de pollution ou de gestion des déchets.

L'objectif de cette consultation est d'élaborer un mode opératoire détaillé pour les inspecteurs de l'environnement, afin de leur fournir un cadre de travail efficace et rigoureux pour contrôler les installations classées, appliquer les sanctions, surveiller la conformité environnementale, et assurer le reporting des infractions et des incidents environnementaux.

1. **Objectifs de la Mission**

Le but principal de cette mission est de développer un mode opératoire exhaustif pour les inspecteurs de l'environnement, couvrant :

1. **Élaboration de guides et manuels de procédures** pour les inspecteurs de l'environnement, incluant les procédures de contrôle, de surveillance, d'inspection, de gestion des déchets, de gestion des pollutions diverses, de sanctions, d'amendes, et de reporting.
2. **Évaluation des besoins de recrutement et de formation** des inspecteurs de l'environnement, avec la définition des profils et des compétences requises.
3. **Identification des équipements nécessaires** pour la surveillance, le contrôle, et les inspections des installations classées, ainsi que les formations associées pour leur utilisation.
4. **Conception et dispensation d'une formation complète**sur le mode opératoire et les procédures de contrôle environnemental pour les inspecteurs de l'environnement.
5. **Établissement de mécanismes de coordination et de communication** entre les inspecteurs de l'environnement et les autres entités concernées.
6. **Tâches et Responsabilités du Prestataire**

Le prestataire sera chargé des tâches suivantes :

* 1. **Élaboration du Mode Opératoire**
  + Développer un mode opératoire complet pour les inspecteurs de l'environnement, incluant des procédures normalisées pour l'inspection et le contrôle des installations classées, la gestion des déchets, la détection des pollutions, et l'application des sanctions ;
  + Définir des protocoles de surveillance et d'inspection spécifiques aux différentes activités et secteurs économiques présents sur le littoral, prenant en compte les risques environnementaux associés ;
  + Rédiger des guides et manuels de procédures pour les inspecteurs, couvrant les processus de contrôle, les outils d'inspection, la collecte et l'analyse des données, la prise de décision sur les sanctions, et la rédaction de rapports de conformité et d'incidents ;
  + Définir les modalités des poursuite judiciaires des infractions.
  1. **Évaluation des Besoins en Ressources Humaines et Matérielles**
* Évaluer les besoins en recrutement pour les inspecteurs de l'environnement, y compris le nombre d'agents requis, les profils des candidats, et les compétences spécifiques nécessaires pour assurer les différentes missions.
* Identifier les besoins en formation continue pour les inspecteurs existants et les nouvelles recrues, et proposer un plan de formation détaillé couvrant toutes les compétences nécessaires (réglementation, techniques de contrôle, utilisation des équipements, etc.).
* Déterminer les équipements de contrôle et de surveillance nécessaires, incluant des technologies de mesure et de détection, des véhicules de patrouille, des drones, des systèmes de communication, etc.
  1. **Formation et Sensibilisation**
  + Concevoir un programme de formation initiale et continue pour les inspecteurs de l'environnement, couvrant le mode opératoire, les procédures de contrôle, l'utilisation des équipements, les techniques d'enquête environnementale, et les meilleures pratiques de gestion des incidents.
  + Organiser et animer des sessions de formation sur le terrain et en salle, y compris des ateliers pratiques et des simulations d'inspections et de contrôles.
  1. **Coordination et Communication**
* Établir des mécanismes de coordination entre les inspecteurs de l'environnement et les autres parties prenantes (ministères, opérateurs privé, ONG, communautés locales) pour garantir une approche intégrée et coordonnée de la gestion des risques environnementaux.
* Développer un système de communication et de reporting pour faciliter la transmission rapide des informations, la remontée des alertes, et le suivi des infractions et incidents environnementaux.

1. **Livrables**

Le prestataire devra fournir les livrables suivants :

1. Mode opératoire détaillé pour les inspecteurs de l'environnement, incluant des procédures standardisées pour les inspections et les contrôles.
2. Guides et manuels de procédures pour les inspecteurs, couvrant les méthodes d'inspection, les mesures de sanction et d'amende, et les processus de reporting et de poursuite judiciare.
3. Rapport d'évaluation des besoins en recrutement et en formation, avec des recommandations de profils et de programmes de formation.
4. Liste des équipements de contrôle et de surveillance nécessaires, avec un plan de formation pour leur utilisation.
5. Programme de formation initiale et continue et matériel de formation pour les inspecteurs de l'environnement.
6. Rapport final incluant toutes les recommandations et les ajustements nécessaires suite aux formations et consultations.
7. **Durée de la Mission**

La mission devra être accomplie dans un délai de 4 mois à compter de la date de signature du contrat.

1. **Qualifications et Compétences Requises**

Le prestataire (consultant individuel ou cabinet) devra posséder les qualifications et compétences suivantes :

* Expérience avérée d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion environnementale, de la réglementation des installations classées, ou de la gouvernance environnementale, avec un accent particulier sur les zones littorales et les secteurs industriels, miniers, et agricoles.
* Connaissance approfondie des législations environnementales en Mauritanie et/ou dans des contextes similaires.
* Expérience dans l'élaboration de modes opératoires, de guides de procédures, et de programmes de formation pour des corps de régulation ou d'inspection.
* Compétences en formation et en développement de matériel pédagogique.
* Excellentes capacités de communication, de rédaction, et de présentation en français (la connaissance de l'arabe est un atout).

1. **Coordination et Suivi**

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l’Evaluation et du Contrôle Environnemental ainsi que d'autres parties prenantes clés pour garantir une approche participative et inclusive tout au long de la mission.